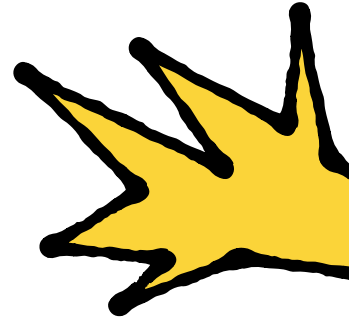


RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL



Mme/M Loyal : Approchez, approchez Mesdames et Messieurs, vous allez assister à un épisode inédit du « dialogue social renforcé » car la loi travail 2 est passée.

Voici Louis(e) en CDD depuis deux ans et demi et il (elle) n'est pas content(e). Voici son patron qui veut « libérer l'énergie de son entreprise tout en protégeant les actifs » comme le dit notre Président. Alors Louis(e), qu'est-ce qui se passe ?

Louis : Je viens de recevoir ce formulaire CERFA ! C'est quoi ça ? C'est pas une lettre de licenciement ça, Monsieur le Directeur ! Il n'y a pas de motif de licenciement argumenté et je n'ai même pas eu d'entretien préalable ! Avec mon CDD, vous ne pouvez me licencier que pour faute grave. C'est la loi. Elle est où ma faute grave ?

Le Directeur : Mais non, c'est fini tout ça. Les vieilles règles ne s'appliquent plus. Regardez plutôt le dernier accord d'entreprise. Je peux licencier presque comme je veux. Je n'ai pas à me justifier, circulez !!!

Mme/Mr Loyal : En effet, avec les ordonnances Macron plus besoin de motiver en détail la lettre de licenciement. Le MEDEF en a rêvé, Macron l'a fait ! Et si Louis(e) conteste quand même son licenciement, la Direction pourra toujours trouver un motif...après coup !

Louis(e) : C'est pas juste. En plus, je n'ai qu'un mois de préavis au lieu de deux et je ne vois pas d'indemnités!

Le Directeur : Mais lisez donc l'accord d'entreprise. Il a été approuvé à 80% lors du référendum que j'ai organisé!

Mme/M Loyal : Parlons-en de ces référendums ! La loi travail 1 permettait de contourner les syndicats majoritaires en organisant des référendums d'entreprise à la demande des syndicats minoritaires. Avec la loi travail Macron, on fait un grand bond en avant : le patron peut déclencher lui même le référendum !

Le Directeur : ...Et puis, vous touchez quand même 50 euros d'indemnités, on est humain ici !

Louis : Tout ça c'est illégal. Je contesterai ce licenciement. Comme j'ai deux ans pour trouver un avocat et saisir les prud'hommes, il sera bétonné à mort mon dossier !

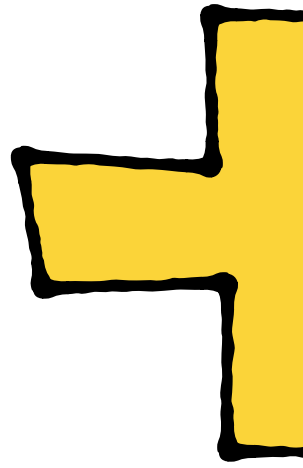
Le Directeur : La nouvelle loi travail réduit à un an votre délai de recours, vous n'arriverez jamais à le boucler votre dossier ! Bon courage !

Mme/M Loyal : Ne voilà-t-il pas le plus bel exemple de dialogue social des acteurs : tout pour le patron, des kleenex aux salariés pour pleurer!



SCÈNE 2

LE TRAVAIL C'EST LA SANTÉ !



Mme/M Loyal : Mesdames et Messieurs, vous allez voir comment Macron veut renforcer le dialogue social en le simplifiant. Voici François(e), salarié(e) d'une usine de produits chimiques de 500 salariés. Et voici, le tout nouveau délégué unique du personnel.

Françoise : Mais où est passé le représentant du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, du CHSCT quoi... ?

DUP : C'est moi.

Françoise : Ah bon ! Vous représentez le Comité d'entreprise le mois dernier, vous êtes bien expert comptable, non ?

DUP : C'est exact, mais maintenant, je cumule la représentation du personnel, du Comité d'entreprise et du CHSCT

Mme/M Loyal : Dans la loi travail 2, ces trois instances sont fusionnées. Trois en une... pour améliorer la démocratie d'entreprise sans doute !

Françoise : C'est que j'ai des problèmes de santé. Vous êtes compétent la dessus ?

DUP : J'essaie. J'ai eu deux jours de formation quand même !

Françoise : Voilà. Depuis plusieurs mois notre atelier avait demandé au CHSCT de faire appel à un expert car la climatisation et l'aération marchent très mal. J'ai des nausées, des maux de tête, des vertiges et un début d'asthme comme plusieurs de mes collègues... et rien ne se passe. Notre santé est en danger quand même !

DUP : Je ne connais pas bien le dossier et puis, vous exagérez sans doute, il fait très chaud ces temps-ci...

Françoise : ça n'a rien à voir ! Et ce n'est pas tout, nous n'avons plus de gants de protection efficaces. Qu'est-ce qui se passe ?

DUP : Les règles ont changé. Conformément au dernier accord d'entreprise, nos normes de sécurité sont alignées sur celles de notre usine chinoise, les produits que vous manipulez ne sont plus considéré comme très dangereux. Donc, la boîte économise sur ces gants très chers et peu utiles.

Françoise : Alors pourquoi j'ai des cloques sur les mains avec ces nouveaux gants qui se percent tout de suite ?



DUP : Hé là, je ne suis pas médecin ! Je vais quand même noter tout ça. Mais une demande d'expertise ira dans le mur : le patron refusera. Et puis, ça prendra du temps pour obtenir gain de cause en justice, je n'ai pas que dossiers de santé à gérer !

Mme/M Loyal : Le CHSCT était la seule instance pouvant saisir un juge en cas de risque grave pour la santé et la sécurité au travail. La nouvelle instance unique sera mise en place dans toutes les entreprises de moins de 300 salariés sauf dans les secteurs à très haut risque. Appelée « Comité social et économique », elle conservera cette prérogative, mais pour combien de temps ? Le MEDEF a toujours voulu supprimer le CHSCT, il a gagné!

Françoise : Encore une question. J'ai entendu dire que les « risques chimiques » ne seraient plus comptabilisés dans le « Compte pénibilité ».

DUP : C'est exact. Pour votre information, ce compte est rebaptisé « Compte prévention »

Mme/M Loyal : Pour faire bonne mesure, Macron a aussi enlevé de ce compte les critères de manutention de charges lourdes, les postures pénibles et les vibrations mécaniques : plus un seul point ! Les patrons se frottent les mains !

Françoise : Alors qu'est-ce qui reste dans ce compte ?

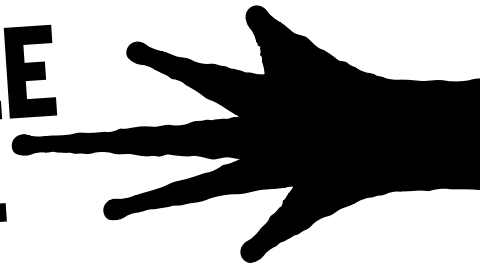
DUP : Y a encore le travail de nuit, le bruit, les températures extrêmes...

Françoise : Je vois, on aura quelques points lorsqu'on sera insomniaques, sourds et carbonisés !

Mme/M Loyal : En confiant à chaque entreprise la responsabilité de définir les règles d'information et de protection des salariés, Macron fait courir des risques graves à des millions de travailleurs. Rappelons que 500 personnes meurent au travail chaque année en France...avec des lois plus protectrices !



GRÈVE GÉNÉRALE RÊVE GÉNÉRAL



Mme/M Loyal : Un peu de politique fiction. Imaginez...Le jeu de massacre du code du travail par les ordonnances Macron a fait converger les luttes sociales. MERCI MACRON, MERCI MACRON (*reprise sur l'air de « Merci Patron » des 3 acteurs avec le public*). Syndicats et collectifs, aiguillonnés par le Front social, sont tous ensemble ! Enfin ! La braise de la contestation s'est enflammée. Une grève générale de 3 semaines a mis K.O la politique de casse sociale du gouvernement. Macron a fuit au Luxembourg... Les conseillers de l'Elysée compulsent fébrilement la liste des acquis sociaux du Front populaire, le programme du Conseil National de la Résistance, le code du travail 1973...Un nouveau code du travail protecteur est adopté.

Un(e) salarié(e) : Tu te rends compte grand père, j'enchaînais CDD sur CDD et ça y est : un beau CDI ! Pas croyable ! Et mon patron doit avoir l'accord de l'inspecteur du travail pour me licencier! C'est révolutionnaire, non ?

Son grand-père : Mais, c'était comme ça jusqu'en 1986 !

Un(e) salarié(e) : J'hallucine !

Mrs/M Loyal : Dans le nouveau code du travail, les CDI redeviennent la norme. Mais ce qui est neuf, c'est que les contrats courts et les intérimaires sont mieux protégés qu'autrefois.

Un(e) salarié(e) : Grand père, en plus de mon CDI, je suis super protégé par les accords de ma branche d'activité. Maintenant, ma boîte ne peut plus changer mes heures, mes dates de vacances au dernier moment ou baisser mon salaire par simple accord d'entreprise.

Son grand père : Eh oui, depuis 2004, dans certains cas, les accords d'entreprise pouvaient déroger aux accords de branche plus favorables. Avec le nouveau code du travail, l'accord d'entreprise ne s'applique que s'il est plus favorable que l'accord de branche. Mais si la loi est plus protectrice : elle prime sur tout.


Mme/M Loyal : Ouf, la hiérarchie des normes est rétablie !

Un(e) salarié(e) : Et tu sais que les 6 premières heures supplémentaires sont majorées de 25% et les suivantes, de 50% ! Quand je pense que je n'avais que 10% en plus avant, quelle arnaque !

Mme/M Loyal : Avec des heures sup chères, il va devenir plus intéressant d'embaucher.

Son grand père : Rappelez-vous les luttes de 1936, le CNR...j'ai presque pété les plombs quand j'ai vu les conditions de travail des UBER. Ils ne sont pas indépendants ces gens là !





Mmes/M Loyal : Vous savez que le nouveau code du travail leur apporte des garanties de salaire et d'indemnités chômage ?

Le Gand père : Mais enfin le chômage, c'est pas une fatalité ! Du fric, y en a pour créer des emplois !

Mme/M Loyal : Oui, des postes, on peut en créer dans le secteur public....et très rentables en plus !

Un(e) salarié(e) : Mais les fonctionnaires, ça coûte cher, non ?

Mme/M Loyal : Vous avez de mauvaises lectures ! Lorsque les inspecteurs des impôts coincent les fraudeurs, ça rapporte plusieurs fois leur salaire tous les mois pour les caisses de l'Etat! Leurs sous effectifs sont flagrants ! Embauchons ! Les 60 à 80 milliards de fraude fiscale annuelle en France, c'est de l'argent pour l'Etat et pour nous les citoyens...

Le grand-père : et pour protéger les travailleurs des abus des employeurs, il faut embaucher des inspecteurs du travail...et des juges prud'hommes...et des médecins du travail. La transition énergétique peut aussi créer 1 million d'emplois d'ici 2020

Un(e) salarié(e) : Il va falloir lutter pour tout ça !

Le grand-père : Et comment !

Mrs/Mr Loyal : Grève générale, rêve général, (*tous en cœur*) grève générale, rêve général...

**NON À LA LOI
TRAVAIL JETABLE**